

économies au monde -- ainsi que d'autres pays qui contribuent largement aux affaires de l'ONU. Quoi qu'il en soit, le droit de siéger en permanence au Conseil de sécurité ne devrait pas être réservé pour toujours aux États dotés d'armes nucléaires.⁹

Bien que le gouvernement approuve vivement la politique générale de l'ONU en matière de maintien de la paix, M^{me} McDougall et M. Mulroney s'opposaient énergiquement à la poursuite de l'opération de maintien de la paix à Chypre (FNUC). Contrairement aux autres opérations, celle-ci est financée par des contributions volontaires des États membres. Après avoir vainement tenté de convaincre le Conseil de sécurité de financer la FNUC de la même façon que les autres missions, M^{me} McDougall a profité d'une visite à Chypre, en Grèce et en Turquie, à la fin mai et au début juin 1992, pour souligner que des négociations constructives étaient nécessaires pour régler le conflit chypriote. «Nous sommes ici depuis vingt-huit ans» a-t-elle déclaré, «et personne n'a encore trouvé de solution. Cette situation ne peut pas durer éternellement.» À l'occasion d'une conférence de presse qui suivait une rencontre avec son homologue turc, M. Hikmet Cetin, M^{me} McDougall a expliqué lui avoir déclaré qu'il incombait aux parties régionales de se réunir pour négocier leur propre solution.¹⁰

Plus tard, plus optimiste quant à la possibilité d'un règlement politique, la ministre a approuvé le cadre de négociations élaboré par M. Boutros Boutros-Ghali et proposé au Conseil de sécurité en mai 1992. En juin, ce dernier a renouvelé le mandat de la FNUC pour une durée normale de six mois, soit jusqu'en décembre 1992. Cinq cent soixante-quinze militaires canadiens sont détachés à Chypre. En raison des contributions volontaires considérables qui demeurent impayées, les Nations Unies doivent au Canada quelque 17 millions de dollars en argent dépensé pour la FNUC depuis 1981.

Après que le Conseil de sécurité, à l'occasion de sa réunion au sommet, a demandé au Secrétaire général de rédiger un rapport sur les capacités de l'ONU en matière de paix et de sécurité internationales, celui-ci, à son tour, a demandé aux États membres d'exprimer leurs points de vue. Les pays nordiques (le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède) et le groupe CANZ (Canada, Australie et Nouvelle-Zélande), lui ont présenté un mémoire conjoint portant, entre autres, sur la diplomatie préventive, le rétablissement et le maintien de la paix.¹¹

⁹ Ibid., p. 3.

¹⁰ La Presse canadienne, 0549ED, 1^{er} juin 1992; et 1418ED, 3 juin 1992.

¹¹ Mémoire conjoint des pays nordiques et du groupe CANZ faisant suite à la réunion au sommet du Conseil de sécurité tenue le 31 janvier 1992.